



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT,

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 27

Représentés : 3

Absents : 9

Étaient absents : M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Bernard ALBAN), Mme Marie-Ange FAVEL, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Marianne MORSLI, Mme Christelle PAGET, M. Denis SAUJOT (pouvoir à M. Philippe PROST), M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN

Secrétaire de séance : M. Romain COTTEY

N°2023/06/27/08 – BUDGET ACTIVAL TRANCHE 2007 - EXERCICE 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Budget Actival tranche 2007 – exercice 2023, voté le 28 mars 2023,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires au compte 605 à hauteur de 4 000 euros afin d'effectuer les travaux pour modifier la puissance de l'alimentation électrique de la parcelle ZV 170 du Parc Actival 2007 à la demande la société EURYDICE FINANCES,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires à hauteur de 4 000 euros au compte 75888 afin de constater le remboursement par la société EURYDICE FINANCES du montant des travaux de modification de l'alimentation électrique de la parcelle ZV170 du Parc Actival 2007,

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au budget ACTIVAL TRANCHE 2007,

Après avis favorable de la Commission Finances du 19 juin 2023,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Actival tranche 2007 de l'exercice 2023 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/605 – F.60 - Travaux d'aménagement		+ 4 000 €
		Sous-total	+ 4 000 €
Recettes	C/75888 – F.60 - Produits divers de gestion courante c/71355 – ch 042 –F.60 - Constatation stock final		+ 4 000 €
		Sous-total	+ 4 000 €
			+ 8 000 €

Section de d'Investissement

Dépenses	c/3555 – ch 040 – F.60 - Constatation stock final		+ 4 000 €
		Sous-total	+ 4 000 €
Recettes	c/168751 – F.60 - Avance du Budget Principal		+ 4 000 €
		Sous-total	+ 4 000 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 27 juin 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX